



*Bureau du  
directeur des  
lobbyistes*

*Exposé à l'intention du COGEL sur les principes  
préliminaires de l'OCDE pour renforcer la  
transparence et la responsabilisation  
dans le lobbying*

*Michael Nelson  
Directeur fédéral canadien des lobbyistes*

*17 septembre 2007*



- ❖ 30 pays membres engagés envers la démocratie et l'économie de marché
- ❖ Dispense des données statistiques, économiques et sociales de même que des analyses et prévisions liées au développement économique
- ❖ Effectue des recherches sur les changements sociaux et l'évolution des tendances touchant le commerce, l'environnement, l'agriculture, la technologie, la politique financière, etc.
- ❖ Aide les gouvernements à
  - Comparer leurs expériences en matière de politiques
  - Chercher des solutions à des problèmes communs
  - Répertorier les pratiques exemplaires
  - Coordonner les politiques nationales et internationales
- ❖ [www.oecd.org](http://www.oecd.org)



# OCDE et gouvernance

- ❖ Promotion d'une administration publique efficace
- ❖ Incitation des sociétés à améliorer leur mode de fonctionnement
- ❖ Mise en oeuvre de systèmes fiscaux transparents et équitables
- ❖ Promotion d'une concurrence loyale
- ❖ Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent
- ❖ Mise en valeur de normes élevées en matière d'éthique
- ❖ Incitation des citoyens à participer à l'élaboration des politiques



# Objectifs des principes

- ❖ Regrouper les leçons tirées dans un outil d'intervention et des documents d'appui capables d'éclairer les discussions sur les politiques, lorsque le lobbying figure au programme politique
- ❖ Présenter aux décideurs des options pour déterminer s'il faut élaborer un cadre réglementaire équilibré sur le lobbying qui, dans leurs propres contextes sociopolitiques et administratifs, donne suite aux préoccupations exprimées, et, dans l'affirmative, déterminer la façon de s'y prendre



# Travaux accomplis à ce jour...

- ❖ Lobbying : Modèles pour la réglementation, c'est-à-dire un document de travail préparé par le professeur Paul Pross, professeur émérite à l'Université Dalhousie, à Halifax, en Nouvelle-Écosse
  - Examen comparatif de modèles législatifs visant à réglementer le lobbying
  - Principes nouveaux
  
- ❖ Séance spéciale de l'OCDE sur le lobbying: Renforcer la transparence et la responsabilisation, tenue à Paris, les 7 et 8 juin 2007
  - Participants provenant de plus de 30 pays et organisations
  - Présentation d'exposés par les représentants et spécialistes des pays sur des sujets allant de l'élaboration d'une législation jusqu'à sa mise en oeuvre et à son application
  
- ❖ Principes préliminaires envoyés au groupe d'experts de l'OCDE sur les conflits d'intérêts avant leur examen ultérieur par l'OCDE à l'automne 2007



# *Aspects clés des principes*

- ❖ Preamble
- ❖ Élaboration d'un cadre réglementaire pertinent
- ❖ Définition des lobbyistes et des activités des lobbying
- ❖ Établissement de normes et procédures pour les déclarations et la transparence
- ❖ Instauration de normes de conduite favorisant une culture en matière de lobbying axée sur l'intégrité
- ❖ Établissement de mécanismes favorisant la mise en oeuvre et assurant l'observation



# Préambule

- ❖ On effectue du lobbying dans le monde entier.
- ❖ La prédominance d'intérêts particuliers prompts à s'exprimer par opposition aux souhaits de l'ensemble de la communauté a été citée comme une menace majeure quant à la confiance du public
- ❖ Même si le lobbying est généralement perçu comme une activité légitime chez les pays de l'OCDE, il est souvent vu comme négatif dans les sociétés
- ❖ Une méthode saine de gouvernance pour régir le lobbying reconnaît sa légitimité, mais vise à ce que tous les intervenants clés adoptent des valeurs telles que la transparence, un comportement éthique et la responsabilisation pour renforcer la confiance en l'intégrité du processus de prise des décisions du gouvernement

# Cadre réglementaire

- ❖ Nécessité de tenir compte des conventions constitutionnelles et des processus démocratiques en place des instances
- ❖ Importance de comprendre la nature du problème pour apporter une solution pertinente – pourquoi le lobbying figure-t-il au programme politique à ce moment-ci?
  - Intégrité du processus de prise des décisions?
  - Accès aux titulaires d'une charge publique?
  - Comportement des lobbyistes?
- ❖ Harmonisation requise avec les éléments du cadre de gouvernance général qui favorise une culture axée sur l'intégrité, la transparence et la responsabilisation au gouvernement
  - Codes de déontologie
  - Codes régissant l'après-mandat
  - Code de valeurs et d'éthique



# *Définitions des termes lobbyiste et lobbying*

- ❖ Nécessité d'être aussi clair et non ambigu que possible
- ❖ Les exclusions doivent être tout aussi précises
- ❖ Les définitions doivent être suffisamment solides pour résister aux contestations judiciaires
- ❖ La cible principale devrait être les personnes rémunérées pour exécuter des activités de lobbying



# *Déclaration et transparence*

- ❖ L'information recueillie devrait être pertinente quant aux objectifs de base, qui visent à assurer la transparence, l'intégrité et l'efficacité
- ❖ Les demandes d'information devraient être réalistes sur les plans concret et juridique
- ❖ Les déclarations de base devraient :
  - Indiquer le but de l'activité de lobbying
  - Énumérer les bénéficiaires
  - Répertorier les institutions et bureaux visés
- ❖ Les déclarations supplémentaires pourraient indiquer, notamment :
  - Les techniques de lobbying
  - Les frais, montants consacrés aux campagnes et sources de financement
  - Les anciennes fonctions exercées par les lobbyistes
- ❖ Un registre public, de préférence accessible en direct, est essentiel



# *Normes de conduite*

- ❖ Lorsque le comportement manifeste de lobbyistes suscite des préoccupations, des normes éthiques et professionnelles pour les lobbyistes pourraient être imposées
  - Intégrité, honnêteté
  - Transparence
  - Fiabilité de l'information
  - Prévention des conflits d'intérêts
- ❖ L'élaboration de normes pour les lobbyistes par les associations professionnelles de lobbyistes peut être encouragée
- ❖ Responsabilité commune -- « Il faut être deux pour faire du lobbying »



# Soutien de la mise en oeuvre et de l'observation

- ❖ Une gamme de stratégies et de pratiques cohérente doit tenir compte des intervenants clés et concilier les sanctions et les mesures incitatives
  - Communication
  - Éducation
  - Rapports officiels sur les niveaux d'observation, sanctions, etc.
  - Leadership
  - Directives de la gestion
  - Mesures incitatives telles que l'accès aux intervenants et aux documents
  - Sanctions telles que des amendes et le retranchement du registre
  
- ❖ Les responsables de l'application de la réglementation sur le lobbying devraient être :
  - Manifestement soustraits aux influences et dotés de la capacité requise (finances, compétences) pour exécuter leur mandat
  - Habilités à vérifier l'information et à mener des enquêtes, le cas échéant

# Étapes suivantes

- ❖ Examen des principes préliminaires par le Comité de gouvernance publique de l'OCDE
- ❖ Consultations publiques ultérieures grâce aux mécanismes de liaison de l'OCDE
- ❖ Atelier éventuel à la conférence mondiale de l'OCDE, Chili
- ❖ Préparation d'un document final de l'OCDE sur les sanctions aux fins de diffusion en 2008



*Pour de plus amples informations...*

**Bureau du directeur des lobbyistes  
255, rue Albert  
10<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0R5  
613-957-2760**

[www.orl-bdl.gc.ca](http://www.orl-bdl.gc.ca)

